

L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un FPG imaxx au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document.

Ce barème continuera également à s'appliquer tel qu'il est décrit dans le présent document en cas de conversion d'un contrat T-Sécurité 94 ou SGI I, II ou II enregistré comme RER, CRI ou RERI en un contrat FPG imaxx enregistré en tant que FRR, FRV, FRRP ou FRVR.

### **BREF APERÇU**

Date de création du Fonds	Valeur totale (en milliers)	Taux de rotation du portefeuille	Gestionnaire de portefeuille	Dépôt initial minimum	
Novembre 2012	139\$	55,61 %	Corporation Fiera Capital	Les dépôts additionnels, les dépôts en vigueur et les nouveaux dépôts par prélèvement automatique (PPA) ne sont pas autorisés depuis le 3 mars 2020.	

Option de garantie (échéance/décès)	Codes du Fonds (FAR/FAI)	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
75/75	TLC430/TLC431	2,78 % — Estimation	10,00\$	S/0
75/100	TLC838/TLC839	2,87 %	9,25 \$	2 818
100/100	TLC252/TLC253	2,84 %	9,38 \$	12 020

#### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans des titres canadiens du marché monétaire et dans des titres à revenu fixe dont l'échéance est à court terme.

## Les 10 principaux placements du Fonds au 31 décembre 2022

Obligations de l'État canadien, 1,00 %, 1er juin 2027	23,59 %
Allied Properties Real Estate Investment Trust, 1,73 %,	
12 février 2026	5,72 %
Banque de Montréal, 2,88 %, 17 septembre 2029	4,82 %
Canadian Credit Card Trust II, 2,30 %, 24 mai 2023	4,37 %
Canadian Credit Card Trust II, 2,72 %, 24 novembre 2024	3,89 %
Athene Global Funding, 2,10 %, 24 septembre 2025	3,67 %
Banque canadienne de l'Ouest, 1,82 %, 16 décembre 2027	3,64 %
Capital Power Corp., 4,986 %, 23 janvier 2026	3,38 %
CARDS II Trust, 3,13 %, 15 novembre 2024	3,38 %
Chip Mortgage Trust, 1,74 %, 15 décembre 2025	3,25 %

Total 59,70 %

### Nombre total de placements : 31

### Répartition des placements au 31 décembre 2022



#### **OUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette rubrique présente le rendement du Fonds selon l'option de garantie 75/100 au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale personnelle.

# Rendement moyen

Un placement de 1 000 \$ dans le Fonds effectué le 17 décembre 2015 s'élèverait aujourd'hui à 948,54 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de -0,75 %.

#### **Rendements annuels**



FPG d'obligations canadiennes à court terme ivari − TS/TS2 (catégorie similaire)

FPG d'obligations canadiennes à court terme ivari − FPG imaxx (Fonds)\*

\*Au 31 décembre 2015, cette catégorie n'affichait pas encore toute une année de rendement. Le rendement indiqué pour 2015 est celui d'une catégorie similaire du même fonds.

Le graphique montre le rendement du Fonds ou d'une catégorie similaire au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur du Fonds était à la hausse pendant 5 années et à la baisse pendant 5 années. Aux fins d'illustration. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent.

# **QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?**

La valeur de vos placements pourrait baisser. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risques associés aux fonds distincts » du Cahier de renseignements pour prendre connaissance des risques associés au Fonds.



### Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert aux termes d'un contrat d'assurance, ce fonds distinct prévoit des garanties qui peuvent protéger vos dépôts en cas de baisse des marchés, sous réserve de certaines limites. Le RFG comprend le coût d'assurance lié à ces garanties. Veuillez consulter le Cahier de renseignements et le contrat pour en savoir plus.

## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds est destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement à court terme, qui cherchent un certain revenu et qui sont prêts à accepter une variation faible de la valeur de leur portefeuille.

# **COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?**

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour vendre des parts du Fonds.

# 1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Modalités	
Frais d'acquisition initiaux (FAI)  Pour les conversions d'un contrat T- <i>Sécurité</i> 94 ou SGI I, Il ou II enregistré comme RER, CRI ou RERI en un contrat FPG imaxx enregistré en tant que FRR, FRV, FRRP ou FRVR, les frais d'acquisition initiaux sont de 0 %.	0 %	Vous ne payez aucuns frais lorsque vous vendez des parts. Seule une commission de suivi est versée à votre conseiller.	
Frais d'acquisition reportés (FAR) [pourcentage du prix d'achat initial de parts FAR] L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1er juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un FPG imaxx au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document.  Ce barème continuera également à s'appliquer tel qu'il est décrit dans le présent document en cas de conversion d'un contrat T- <i>Sécurité</i> 94 ou SGI I, II ou II enregistré comme RER, CRI ou RERI en un contrat FPG imaxx enregistré en tant que FRR, FRV, FRRP ou FRVR.	Retrait des parts:  1 <sup>re</sup> année suivant le dépôt  2 <sup>e</sup> année suivant le dépôt  3 <sup>e</sup> année suivant le dépôt  4 <sup>e</sup> année suivant le dépôt  5 <sup>e</sup> année suivant le dépôt  2 <sup>e</sup> année suivant le dépôt  3 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> année suivant le dépôt  5 <sup>e</sup> année suivant le dépôt  1 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> année suivant le dépôt  1 <sup>e</sup> 4	<ul> <li>Il s'agit d'un taux fixe qui est déduit du montant de la vente.</li> <li>Lorsque vous avez acheté des parts du Fonds, nous avons versé une commission pouvant atteindre 5 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez nous sont versés.</li> <li>Vous pouvez vendre, chaque année, jusqu'à 10 % de vos parts sans frais d'acquisition reportés.</li> <li>Les frais d'acquisition reportés ne s'appliquent pas aux transferts entre les fonds détenus dans le contrat.</li> </ul>	

## 2. Frais permanents du Fonds

Le RFG comprend les frais de gestion, les frais d'exploitation et les taxes applicables au Fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de votre placement. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter votre contrat d'assurance.

Garantie (échéance/décès)	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du Fonds)
75/75	2,78 % — Estimation
75/100	2,87 %
100/100	2,84 %

#### 3. Autres frais

D'autres frais peuvent s'appliquer si vous vendez ou transférez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de transfert	Un maximum de 1 % du montant du transfert à partir du 5° transfert dans la même année civile.

#### Commission de suivi

Tant que vous détenez des parts du Fonds, nous versons une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Cette commission est payée à même les frais de gestion et son taux est fonction de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie :

- Frais d'acquisition initiaux à hauteur de 1 % de la valeur de votre placement chaque année
- Frais d'acquisition reportés à hauteur de 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

Vous pouvez revenir sur votre décision quant à la souscription du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la première des dates suivantes à survenir :

- la date à laquelle vous recevez la confirmation, ou
- cinq jours ouvrables après son envoi.

Vous pouvez aussi revenir sur votre décision à l'égard des transferts dans les deux jours ouvrables suivant la première des dates suivantes à survenir :

- la date à laquelle vous recevez la confirmation, ou
- cinq jours ouvrables après son envoi.

Vous devez nous aviser de l'annulation par courriel, télécopie ou courrier. Le montant remboursé correspond au montant investi ou, en cas de baisse, à la valeur marchande. Le remboursement ne vise que la transaction en question et comprend tous frais d'acquisition et autres frais que vous avez versés à l'égard de la transaction annulée. En cas d'annulation d'un transfert, le montant est déposé dans le fonds d'origine.

### **RENSEIGNEMENTS**

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et le Cahier de renseignements. Vous pouvez nous contacter comme suit :

ivari

C.P. 4241, Station A Toronto (Ontario) M5W 5R3

Sans frais: 1-800-846-5970 Courriel: conversation@ivari.ca

ivari.ca